

## COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 04/04/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Affaire n°17-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 21 mars 2025

**Nombre de membres en exercice** : 14

**Nombre de membres présents** : 9

**Nombre de votants** : 10

**Étaient présent(e)s** : M Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1<sup>ère</sup> Adjointe) – M David BERTIER (2<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Nadine BRARD (3<sup>ème</sup> Adjoint) - M Jean-François BORDAIS (4<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Danielle DROUYER - M Raboana RANAIVO - M Christian BELLIER - M Thierry MONTENAT.

**Étaient absent(e)s et excusé(e)s** : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Fabienne FROMONT - M Kévin BEAUGRAND - Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET.

**Pouvoir** : Mme Aurélie HAILLOT à Mme Nadine BRARD.

#### **OBJET** : IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – Vote des taux 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine nous ont adressé mi-mars, « l'état 1259 » de la Commune, comportant notamment le montant du produit fiscal de référence pour 2025, soit **414 048 €**, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2025 établies comme suit :

Taxes	Pour mémoire : bases d'imposition effectives 2024	Pour mémoire : taux d'imposition 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit fiscal 2025 de référence (si taux constants)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1 057 952	33,65 %	1 084 000	364 766
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	108 763	38,70 %	110 400	42 725
Taxe d'habitation (TH)	56 226	13,98 %	46 900	6 557
			<b>TOTAL</b>	<b>414 048 €</b>

A ce produit fiscal 2025 de référence d'un montant de 414 048 €, s'ajoute le produit attendu des ressources indépendantes des taux votés d'un montant égal à 35 035 €, composé :

- du montant des allocations compensatrices au titre de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour un total de **4 796 €** ;
- et de l'effet du coefficient correcteur (mécanisme de compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les communes), d'un montant égal à **30 239 €**.

Le total prévisionnel de référence au titre de la fiscalité directe 2024 est donc de **449 083 €**.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette décision concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le Conseil Municipal doit donc voter 3 taux cette année.

La Commission « Finances » réunie le 5 mars dernier, propose d'adopter les décisions suivantes :

- *DÉCIDER le maintien des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025, compte tenu des recettes et dépenses à inscrire au budget primitif 2025 et de l'augmentation des bases prévisionnelles, soit :*
  - *taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,65 % ;*
  - *taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,70 % ;*
  - *taxe d'habitation (TH) : 13,98 % (taux de référence = taux voté en 2019) ;*
  
- *CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant :*
  - *de notifier cette décision aux services préfectoraux ;*
  - *de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.*

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité des votants, l'ensemble des propositions susmentionnées.

**Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 03 avril 2025.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Frédéric MARTIN**



**Le Secrétaire de séance,  
Christine HAIGRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a surname.